



ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE AU PERMIS DE CONDUIRE

I. POUR MIEUX APPRENDRE A CONDUIRE

Au-delà du plaisir de conduire, la voiture est souvent, indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Pour contrer ce fléau : la mise en place d'un nouveau programme de formation renforçant l'éducation routière.

Notre objectif général : amener tout apprenant conducteur vers la réussite grâce à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante dont les enjeux en termes de sécurité routière sont de première importance. Pour vous guider : La rigueur, le sérieux et le professionnalisme de nos enseignants/formateurs.

II. LE PROGRAMME DE FORMATION

Pour répondre à ces enjeux, ce programme s'organise autour de la formation théorique et pratique. Ces deux enseignements sont indissociables de l'acquisition de comportements sécuritaires et respectueux des autres qu'un conducteur responsable doit avoir pour une cohabitation sereine sur la route.

Ainsi, ce qui est appris en formation doit, bien entendu, progresser et évoluer après l'obtention du permis de conduire, en partant des mêmes objectifs sécuritaires que lors de l'apprentissage.

Ce programme permet de comprendre les règles du code de la route mais aussi l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels aident à atteindre les compétences définies et à personnaliser votre progression.

A – L'apprentissage théorique

Pour préparer l'épreuve du code de la route, il faut être âgé à minima de :

- 15 ans pour la formation en Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC)
- 17 ans si apprentissage en traditionnelle
- 18 ans en Conduite Supervisée.

La formation théorique → axée sur les thèmes : connaissance de la signalisation routière, règles de priorités, croisements et dépassements, arrêt et stationnement, éco-conduite et éco-mobilité etc.... Thèmes traités durant des cours encadrés par un enseignant lors de cours en présentiels uniquement.

B – L'apprentissage pratique

La formation pratique impose obligatoirement à minima un volume de :

- 20 H de conduite effective obligatoires en boîte manuelle
- 13 H pour les apprenants sur boîte automatique.

Elle est axée sur les bons comportements du conducteur pour ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres. Elle exige l'utilisation :

Elève : Livret de suivi numérique obligatoire	Enseignant : Fiche de suivi numérique obligatoire
Nécessaire au suivi et à la compréhension des compétences travaillées lors des leçons de conduite. Permet de situer votre progression d'apprentissage : compétences acquises, leçons de conduite réalisées, objectifs travaillés, objectifs à travailler....	Nécessaire au suivi régulier, précis de votre progression et de vos éventuelles difficultés d'apprentissage par l'enseignant qui la remplit en fin de cours et la partage avec vous sur votre espace élève. Permet de noter le résultat de vos bilans de compétences pour évaluer les différentes compétences réellement acquises.

La formation : dispensée par des enseignants se basant un référentiel commun, le REMC, afin de valider les 4 compétences globales pour lesquelles des grilles de progression, des bilans de compétences permettent de disposer de repères et de se préparer à l'épreuve du permis de conduire dans les meilleures conditions.

III. LES EVALUATIONS

Evaluation de départ → obligatoire en auto école. Deux possibilités : sur ordinateur ou en voiture avec l'enseignant.

Le but : effectuer une évaluation, aussi objective que possible, de vos besoins pour vous proposer le nombre d'heures nécessaires à votre formation pratique pour être un futur conducteur responsable. Ce n'est pas une science exacte.

En cours de formation → sur la base de grilles d'évaluation/d'auto-évaluation de la progression pour chacun des objectifs impliquant la conscience de vos motivations, de vos aptitudes et de vos limites. Elles vous permettent d'apprécier votre acquisition de compétences (comportementales, techniques et environnementales).

En fin de formation → examens blancs pour mesurer votre niveau final de compétences et d'autonomie pour pouvoir vous présenter aux épreuves du permis de conduire dès que l'ensemble des compétences requises seront validées.

IV. LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EXAMENS

Selon la formule choisie à la signature du contrat de formation, l'établissement vous inscrira à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 H de conduite (en boîte manuelle) ou 13 H de conduite (en boîte automatique), un examen blanc favorable et validation des 4 compétences pour l'épreuve pratique.

Filière « AAC » : avoir au moins 17 ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Apprentissage du permis B traditionnelle, être âgé au minimum de 17 ans.

Pour la Conduite Supervisée, avoir au minimum 18 ans.

V. DEROULEMENT DES EPREUVES DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

a. L'épreuve théorique

L'Examen Théorique Général (ETG) → 40 questions aléatoires. La présentation à l'examen pratique, exige pour chaque candidat le passage de l'ETG du code, sauf s'il est :

- détenteur du code depuis moins de 5 ans,
- titulaire d'un autre permis de conduire depuis moins de 5 ans.

Réussite à l'épreuve : obtenir 35 réponses correctes sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Jour J : se présenter avec une pièce d'identité valide et la convocation 30 mn avant l'horaire de passage d'examen.

Durée de validité du code : 5 ans.

b. L'épreuve pratique

Elle n'est possible qu'après avoir effectué les heures de conduite minimum obligatoires. Elle se fera sur proposition de votre enseignant, plus à même de savoir si les compétences requises pour subir l'examen sont acquises.

Conditions pour se présenter à l'épreuve pratique :

- avoir réussi l'épreuve du code
- Avoir l'âge requis selon la formule d'apprentissage suivie

Jour J : accompagnement du candidat à l'épreuve par un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner valide :

- Se munir **obligatoirement** d'une **pièce d'identité valide**,
- Se présenter sur le centre d'examen 30 mn avant l'horaire de convocation.

But de l'épreuve : Vérifier votre aptitude à conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Durée de l'épreuve : 32 min. au total (formalités administratives / installation du candidat incluses).

Conduite durant au moins 25 min. aussi bien en ville que hors agglomération.

Evaluation de l'épreuve : par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR).

Organisation de l'épreuve :

- Si suivi de l'AAC : vérification de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) pour s'assurer du respect de la durée minimale d'un an de conduite accompagnée.
- Vérification de l'identité du candidat (s/présentation d'une pièce d'identité valide)

Déroulement de l'épreuve :

* Bilan de compétences

Réalisation par l'IPCSR d'une évaluation basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités après avoir précisé les attendus :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier,
- suivre un itinéraire en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes,
- réaliser 2 manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière,
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours,
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse des élèves conducteurs,
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre,
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Evaluation par l'IPCSR de votre autonomie et votre conscience du risque.

Réalisation par l'IPCSR d'un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Possibilité d'un échange entre l'IPCSR et vous au cours de l'épreuve.

Réussite à l'examen : Obtention de 20 points s/31 minimum sans faire d'erreurs éliminatoires.

À l'issue de l'épreuve, retranscription écrite par l'IPCSR du bilan de compétences dans la grille d'évaluation. Envoi du Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC), sur lequel est noté le résultat par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, dans l'attente du permis de conduire, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre, début de la période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire → Validité du document : 4 mois maximum.